

SOMMET UNION EUROPÉENNE INDE
Partenaires face aux enjeux mondiaux
Plan d'action conjoint UE-Inde

Marseille – Lundi 29 septembre 2008

Voilà trois ans que le plan d'action conjoint UE-Inde est entré en application. Il a permis de réaliser certains progrès, de mettre en place un mécanisme de coordination et de favoriser le renforcement de la coopération.

La période qui s'est écoulée depuis son adoption a été marquée par un accroissement mondial de l'interdépendance. La menace que représentaient en 2005 le changement climatique, le terrorisme et l'instabilité reste présente et de nouveaux défis sont à relever. La pression sans précédent qui s'exerce sur les ressources énergétiques et naturelles, y compris les denrées alimentaires, pose de nouveaux problèmes et appelle une réaction immédiate, ainsi que des mesures structurelles à long terme.

Face à ces défis, et sur la base des valeurs partagées qu'elles ont exprimées dans leur plan d'action conjoint de 2005, l'UE et l'Inde développeront l'acquis des trois dernières années et s'attacheront à ce que de nouveaux progrès soient réalisés durant la période à venir.

I. BILAN

1. Renforcement du dialogue et de la coopération dans le domaine politique

L'amélioration de la coopération entre l'UE et l'Inde dans le domaine politique constitue une avancée notable. Les voies de dialogue existantes ont été consolidées depuis 2005 grâce à la tenue régulière de sommets, de réunions ministérielles et de réunions d'experts sur des sujets tels que les droits de l'homme et les questions consulaires. Par ailleurs, de nouveaux mécanismes ont été établis, comme le dialogue annuel sur la sécurité. De nouveaux cadres de dialogue ont aussi vu le jour grâce à l'adhésion de l'Inde à l'ASEM (Rencontre Asie-Europe) et le statut d'observateur que l'UE s'est vu accorder au sein de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). L'UE et l'Inde se sont également intéressées à des sujets de préoccupation communs dans le cadre des Nations Unies, au nombre desquels figurent le maintien et la consolidation de la paix. La coopération entre Europol et le Bureau central d'enquêtes (CBI) de l'Inde doit, quant à elle, encore se concrétiser. Le Parlement européen et le Parlement indien disposent à présent de délégations spéciales pour promouvoir les relations parlementaires bilatérales.

2. Intensification des échanges, des investissements et du dialogue en matière de politique économique

Au cours des cinq dernières années, les échanges ont plus que doublé, et les investissements bilatéraux ont été multipliés par dix. Les deux parties ont engagé des négociations en vue de la conclusion d'un accord bilatéral en matière de commerce et d'investissement en 2007. Davantage de progrès doivent être réalisés en ce qui concerne les dialogues politiques spécifiques aux échanges et aux investissements.

De nouveaux dialogues sur la politique macroéconomique et les services financiers ont été instaurés, qui soulignent l'importance que revêtent la stabilité financière et monétaire, ainsi que la croissance pour tous, en particulier dans le contexte des hausses de prix liées aux denrées alimentaires, aux métaux de base et à l'énergie.

3. Développement de la coopération dans les domaines scientifique et technique

Un comité « Énergie » UE-Inde a été créé. L'accord sur le réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER), auquel tant l'Inde que l'UE sont parties, est entré en vigueur. Les activités en matière de science et de technologie se sont intensifiées, et les échanges sont passés au niveau ministériel, s'accompagnant d'un renforcement de la coopération sur tous les plans, de la mise en place de partenariats à parts égales assortis d'investissements conjoints dans le développement de la recherche et de la technologie, et du renouvellement de l'accord UE-Inde en matière de science et de technologie.

La coopération dans le domaine des technologies de l'information et de la communication continue d'être renforcée, comme l'atteste la connexion entre les réseaux de recherche à grande vitesse européen (GEANT2) et indien (ERNET), qui permet aux chercheurs européens et indiens de mener des projets en commun. Le secteur des transports bénéficiera de la signature d'un accord horizontal dans le domaine de l'aviation.

La coopération et les échanges en matière de produits pharmaceutiques et de biotechnologie ont permis de mieux appréhender les questions complexes qui se posent dans le secteur. Les deux parties ont réalisé des progrès concernant la reconnaissance des produits ayurvédiques comme produits paramédicaux ou compléments alimentaires. Dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, d'importantes activités ont eu lieu dans le cadre du dialogue consacré à ce secteur et du programme de travail qui y est associé.

Les problématiques du développement propre et du changement climatique requièrent davantage d'activités concrètes associant tous les acteurs concernés. Les discussions sur un accord dans le secteur maritime n'ont pas encore abouti. Dans le domaine de la technologie spatiale, il convient de renforcer encore le dialogue entre les deux parties. Pour ce qui est des systèmes mondiaux de navigation par satellite, l'accord UE-Inde sur Galileo reste à finaliser.

4. Approfondissement des relations culturelles et des échanges humains

Un financement spécifique a été mis à disposition pour accroître la participation d'étudiants indiens à des programmes d'enseignement supérieur européens. Dans le cadre du programme de la Communauté en faveur de la culture, une action spéciale destinée à promouvoir la coopération culturelle entre l'UE et l'Inde a été lancée pour la période 2007-2009. Les efforts se poursuivent pour favoriser les échanges humains dans divers domaines, notamment entre membres de la société civile. Des progrès doivent encore être réalisés dans le domaine de la culture, notamment en créant des chaires dans des établissements universitaires de part et d'autre. Il convient de redoubler d'efforts pour faciliter la circulation des personnes, sur la base d'une approche globale des questions de migration.

II. NOUVELLES ACTIVITÉS

L'UE et l'Inde sont convenues que les nouvelles activités présentées ci-après viendraient compléter leur plan d'action conjoint de 2005, l'objectif étant de promouvoir la paix et la sécurité internationales et d'œuvrer ensemble au progrès économique, à la prospérité et au développement durable.

1. PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ GLOBALE

- Renforcer leurs consultations au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et poursuivre leur dialogue sur les droits de l'homme afin de promouvoir l'universalité de ces droits.
- Organiser des séminaires et procéder à des échanges de bonnes pratiques sur les actions civilo-militaires de consolidation de la paix, y compris en ce qui concerne l'Afrique.
- Renforcer la coopération en matière de lutte contre la prolifération et de contrôle des exportations.
- Intensifier les contacts dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, notamment en concrétisant la coopération entre Europol et l'Inde.
- Coopérer sur les questions régionales.
- Conjuguer les efforts dans les enceintes internationales pour mettre à profit l'expertise acquise en matière de politique pour le développement mondial en vue de promouvoir la réalisation des OMD et l'efficacité de l'aide.

2. PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Mettre en œuvre un programme de travail bilatéral sur l'énergie, le développement propre et le changement climatique de façon à pouvoir mener conjointement des activités et des travaux de recherche, ainsi qu'élaborer ensemble des politiques.
- Envisager d'accroître le financement d'activités permettant de lutter contre le changement climatique et continuer d'étudier les possibilités de coopération dans le domaine de la recherche et de la technologie, ainsi que les options en matière de transfert de technologies.
- Favoriser la coopération dans le domaine de l'énergie solaire en vue d'élaborer conjointement un programme phare dans ce domaine.

- Réaliser des progrès importants et concrets en vue de la conclusion rapide d'un large accord ambitieux et équilibré en matière de commerce et d'investissement.
- Renforcer l'échange de bonnes pratiques et la coopération dans le domaine douanier, notamment en ce qui concerne la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et la facilitation des échanges, le respect des droits de propriété intellectuelle, la protection de l'environnement, la lutte contre la fraude commerciale, et la modernisation des processus, des procédures et des méthodes de travail.
- Échanger leur expérience, leurs points de vue et des informations non confidentielles sur la politique en matière de droit de la concurrence et sur l'application effective de ce droit.
- Mettre à profit le dialogue UE-Inde sur la réglementation des services financiers engagé en 2006 pour réaliser des progrès en matière de convergence.
- Créer un groupe de travail sur le secteur de l'ingénierie incluant l'industrie automobile, instaurer un dialogue sur une politique industrielle durable et renforcer la coopération concernant le secteur des petites et moyennes entreprises (PME).
- Développer la coopération entre entreprises et dans le secteur de la recherche avec le concours du futur centre européen des entreprises et des technologies (EBTC).
- Étendre l'actuel dialogue sur l'agriculture à la productivité agricole, y compris aux nouvelles technologies, à l'efficacité de l'utilisation des intrants et à l'amélioration de la sélection des semences et des cultures.
- Renforcer la coopération sur les plans technique et réglementaire dans le domaine de l'aviation civile, notamment pour ce qui est de la sécurité et de la sûreté aériennes, de l'environnement, de la gestion du trafic aérien, de la régulation économique et des questions commerciales.
- Continuer à coopérer dans le domaine du travail décent.
- Accroître les échanges concernant l'extension viable de la protection sociale, le dialogue social, l'égalité des chances et l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Entreprendre une étude conjointe sur le travail décent, qui porte sur des domaines prioritaires relatifs à l'emploi dans le monde, à la cohésion sociale et au développement durable.
- Mener un dialogue sur les questions relatives à la coopération avec les pays tiers.

3. PROMOTION DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

- Coopérer en matière de recherche et de développement dans le domaine du nucléaire civil de manière compatible avec leurs obligations internationales.
- Renforcer la coopération dans le cadre de l'accord sur le réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER) et par la conclusion d'un accord bilatéral entre Euratom et l'Inde dans le domaine de la recherche sur l'énergie de fusion.

- Créer des liens et accroître les échanges entre les services statistiques des deux parties en vue de favoriser la coordination en ce qui concerne les méthodes et études statistiques portant sur les données sociales et économiques.
- Entreprendre en coopération des travaux de recherche et un renforcement des capacités dans de nouveaux domaines scientifiques et technologiques, qui seront déterminés par le comité directeur de l'accord CE-Inde en matière de science et de technologie.
- Renforcer le dialogue entre l'*Indian Space Research Organisation* (ISRO), le *Department of Space* (DOS), l'Agence spatiale européenne (ASE) et la Commission européenne.
- Examiner les possibilités de coopération dans le domaine de l'enseignement et de la recherche pharmaceutiques.

4. PROMOTION DES ÉCHANGES HUMAINS ET DES ÉCHANGES CULTURELS

- Renforcer le dialogue entre les deux Parlements.
- Continuer à promouvoir les échanges et l'interaction entre membres de la société civile en renforçant le mandat de la table ronde UE-Inde sur la société civile pour garantir une plus grande implication des partenaires économiques et sociaux, en particulier les organisations syndicales, les associations d'agriculteurs, les unions de consommateurs et les associations professionnelles.
- Améliorer la coopération et favoriser un approfondissement des relations entre les établissements d'enseignement supérieur de l'UE et ceux de l'Inde.
- Promouvoir la création de centres d'études de l'Union européenne en Inde et de centres d'études indiennes modernes dans l'UE.
- Accroître les échanges d'étudiants et d'universitaires, notamment en proposant des bourses au niveau des mastères et des doctorats, ainsi qu'une multitude de possibilités de coopération entre universités dans le cadre de la deuxième phase du volet « Coopération extérieure » du programme Erasmus Mundus de l'UE.
- Examiner la possibilité de former des enseignants en vue de créer en Inde un grand nombre d'universités centrales et d'établissements d'enseignement au niveau national dans le cadre du onzième plan quinquennal.
- Diffuser des outils et des bonnes pratiques concernant la transparence, la transférabilité et la reconnaissance mutuelle des qualifications.
- Promouvoir la modernisation de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle dans l'UE et en Inde en mettant l'accent sur la qualité, l'ouverture, la transparence et les partenariats entre le monde universitaire et celui des entreprises en vue de développer l'innovation et l'emploi.
- L'UE et l'Inde prennent note du travail accompli dans le cadre des Nations Unies par le centre international pour la promotion des entreprises afin d'encourager, par la recherche et le conseil, la coopération dans le domaine de l'entrepreneuriat et du développement des PME, du gouvernement d'entreprise, du commerce et de la société de la connaissance.

- Approfondir le dialogue interculturel en faisant fond sur la diversité culturelle et le multilinguisme.
- Renforcer la coopération dans le domaine culturel, notamment dans le cadre de la convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Promouvoir la protection et la gestion des monuments et sites.
- Lancer un dialogue pour échanger des informations et de l'expertise dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture et du multilinguisme.
- Utiliser le budget indicatif de 470 millions d'euros que la CE a prévu pour l'Inde pour la période 2007-2013 pour soutenir les programmes de santé et d'éducation du gouvernement indien, ainsi que pour mettre en œuvre les initiatives envisagées dans le plan d'action.